

**N° 2022-18**

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**OBJET : Réglementation  
de circulation et de  
stationnement pour  
la foire à tout du  
22 mai 2022**

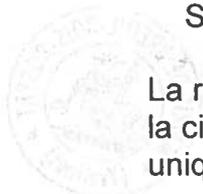
Nous, Maire de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code de la Route et notamment son article R 225,  
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,  
Considérant que l'organisation d'une foire à tout le 22 mai 2022 nécessite la réglementation de la circulation et du stationnement dans certaines rues de la Commune,

### **ARRÊTONS**

**ARTICLE 1 : Le dimanche 22 mai 2022, la circulation sera interdite, de 5h00 à 19h00 :**

- Rue des Rénateaux, dans sa totalité. Les accès à la rue des Rénateaux par la rue du Carrefour et la rue de Montauban seront fermés.
- Impasse de la Mare Forget, dans sa totalité,
- Rue de Montauban, dans sa totalité,
- Rue du Carrefour, de la rue des Rénateaux à la rue Saint-Gilles.

La rue Saint-Gilles sera exceptionnellement ouverte à la circulation, de la RD 65 à la rue du Carrefour, et uniquement dans ce sens.



**ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, à partir du samedi 21 mai 2022 à minuit, jusqu'au dimanche 22 mai à 19h00 :**

- rue des Réneaux, dans sa totalité,
- impasse de la Mare Forget, dans sa totalité,
- rue de Montauban, dans sa totalité,
- rue du Carrefour, de la rue des Réneaux à la rue Saint-Gilles.

**ARTICLE 3 :** Seuls seront autorisés à pénétrer dans la zone réservée, les exposants, les organisateurs et les véhicules de secours.

**ARTICLE 4 :** La signalisation et les protections nécessaires seront mises en place et enlevées par les organisateurs aux heures définies à l'article 1.

Ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEPTEUIL,
- à Monsieur le Commandant du Service d'Incendie et de Secours des Yvelines.

Arrêté :  
Publié le 16 mai 2022

Fait en Mairie,  
Le 14 mai 2022.

Le Maire  
Bernard MOISAN

